

2.3

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : FINANCES

Subvention complémentaire à une association pour l'année 2023 - Modificatif.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La commune de Portivechju participe activement au développement de l'action culturelle, sociale et sportive par le biais d'aides aux associations.

Elle accorde ainsi diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou de faciliter la pratique de leurs adhérents.

Pour sa première année d'exercice, l'école de danse CONTRAST a participé au concours régional organisé par la Confédération Nationale de Danse (CND) à Borgo le 08 avril, au cours duquel, une de ses élèves a pu décrocher sa qualification pour le concours national qui s'est tenu à Angers le 18 mai.

À l'issue de ce concours, cette élève a décroché le 1^{er} prix à l'unanimité dans la catégorie autres styles, obtenant la meilleure note de sa catégorie. Elle a ainsi été sélectionnée pour la dernière phase européenne qui se déroule en Catalogne, à Terragone.

Aussi, afin de pouvoir concourir dans les meilleures conditions, l'école a sollicité un soutien financier et communicationnel auprès de la ville de Portivechju.

À ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de mille cent vingt-cinq euros (1.125,00 €) à l'association CONTRAST dans le cadre de sa participation au championnat européen de danse.

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits aux lignes correspondantes du budget principal 2023.

Il sera demandé à l'association de fournir un bilan de cette participation.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23/054/F du 03 avril 2023 relative aux subventions aux associations pour l'exercice 2023,

- ✚ d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de mille cent vingt-cinq euros (1.125,00 €) à l'association CONTRAST.
- ✚ d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la commune tout document utile à la bonne exécution de la présente décision.